



RETRAITE pourquoi mes indemnités maternités ne sont pas dans mes 25 meilleurs années?

Par **paulpers50027**, le 12/12/2023 à 14:12

Bonjour

Je fais appel à la communauté pour obtenir vos conseils concernant ma prise de retraite à 62 ans pour inaptitude au travail.

Mes indemnités maladie et maternités ne sont pas prises en compte durant mes 25 meilleures années . les périodes de chômage non plus .

Du coup je perds de l'argent.

Je souhaiterais avoir des avis éclairés sur la légalité de cette démarche et sur la manière de procéder pour faire valoir mes droits. Est-ce que quelqu'un a déjà été confronté à une situation similaire ou aurait des connaissances dans le domaine de la retraite en cas d'invalidité?

Je compte contacter ma caisse de retraite pour obtenir des explications, mais j'aimerais également connaître les recours possibles si la situation n'est pas résolue de manière satisfaisante.

Merci d'avance pour vos conseils et votre partage d'expérience.

Cordialement,

Pauline

Par **Marck.ESP**, le 12/12/2023 à 21:04

Bonsoir et bienvenue

Cela ne fait-il pas partie des mesures entrant actuellement en vigueur pour la retraite à 63 ans et à taux plein ?

Êtes-vous éligible au dispositif carrière longue ?

Je vous invite à demander avec insistance un "entretien information retraite, qui vous

permettra, avec un conseiller, de faire le point sur votre carrière passée.
En cas de désaccord, il ne faut pas hésiter à vous en remettre au médiateur de la CNAV.